



La ré-accréditation de l'ADA est l'aboutissement de son fort engagement, pour le renforcement de la résilience du secteur agricole au changement climatique principalement et la saisie des opportunités offertes par la "finance climat" pour la levée de fonds nécessaires à la concrétisation des programmes et projets de développement durable, présentés aussi bien par le Département de l'Agriculture que par les autres départements ministériels et institutions publiques.

Pour rappel, le Fonds Vert pour le Climat est un mécanisme financier de l'Organisation des Nations unies, rattaché à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il vise à transférer des fonds des pays les plus avancés à destination des pays les plus vulnérables pour mettre en place des projets combattant les effets des changements climatiques ou d'adaptation au changement climatique.